

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 AVRIL 1848.

Prorogation du délai d'achèvement des travaux du chemin de fer concédé de Marchienne-au-Pont à Erquelinnes ⁽¹⁾.

Rapport fait, au nom de la section centrale ⁽²⁾, par M. BRICOURT.

MESSIEURS ,

Un arrêté royal du 25 mai 1845, porté en exécution de la loi du 21 mai de la même année, a accordé à la Compagnie, représentée par le sieur Neville, la concession d'un chemin de fer de Marchienne-au-Pont à Erquelinnes, par la vallée de la Sambre.

Aux termes de l'art. 13 du cahier des charges, les travaux devaient être terminés et la ligne livrée à la circulation, dans le délai de deux ans à partir de la promulgation de la loi de concession.

Ce délai est donc expiré depuis le 21 mai dernier.

Mais la crise financière qui se fait sentir déjà depuis longtemps et les difficultés que la Compagnie a rencontrées dans les acquisitions des terrains nécessaires ne lui ont pas permis de terminer les travaux dans le délai qui lui était fixé.

Ces circonstances ont déterminé le Gouvernement à présenter le projet de loi qui vous est soumis.

(1) Projet de loi, n° 159.

(2) La section centrale, présidée par M. VERHAEGEN, était composée de MM. LESOINNE, DESTRIEUX, BRICOURT, DAVID, BROQUET et SIGART.

Toutes les sections l'ont adopté.

Cependant la 6^e section a témoigné le désir de connaître l'état d'avancement des travaux, et la 3^e, les bases de la convention à intervenir entre le Gouvernement et la Compagnie concessionnaire.

La section centrale s'étant associée à ce désir, M. le Ministre des Travaux Publics lui a transmis la copie d'une convention provisoire par laquelle la concession s'engage à maintenir à l'œuvre le nombre d'ouvriers qui sera jugé nécessaire par les agents de l'administration pour garantir l'achèvement des travaux pour le 1^{er} mai 1850, et qui en fixe le nombre à 500 au moins, à partir du 15 février jusqu'au 30 avril 1848.

M. le Ministre des Travaux Publics lui a adressé en outre une copie, par extrait, d'un tableau dressé par l'un des fonctionnaires supérieurs des ponts et chaussées, qui constate les dépenses faites et les travaux exécutés jusqu'au 1^{er} février dernier. En voici les résultats :

Acquisitions de terrains. La valeur des acquisitions déjà faites représente la somme de 500,000 francs.

Terrassements. Le cube général des terrassements effectués est de 585,500 mètres, évalués globalement à 819,700 francs.

Tunnel. Déblai en galerie, 14,700 mètres. Enfoncement de deux puits, 116^m,70. — Maçonneries diverses, 1,109 mètres. — Valeur approximative du travail déjà effectué, 177,800 francs.

Ouvrages d'art. La valeur des travaux exécutés est estimée à 287,000 francs.

Approvisionnements. Les approvisionnements de toute nature, y compris le matériel du railway à pied d'œuvre, sont évalués à 1,618,400 francs.

En résumé, la dépense totale faite pour la construction de cette ligne peut être estimée approximativement à 3,403,000 francs. Le nombre d'ouvriers employés aux divers travaux a été, pendant le mois de janvier, de 510.

En présence de ces renseignements, la section centrale a adopté, à l'unanimité, le projet de loi présenté par le Gouvernement, en exprimant le désir que M. le Ministre des Travaux Publics veille à ce que la convention provisoire soit sévèrement exécutée et que, il y soit en outre stipulé que, jusqu'à l'époque de la moisson, le nombre d'ouvriers ne pourra jamais être inférieur à 500.

Le rapporteur,
J.-B. BRICOURT.

Le président,
VERHAEGEN.